



COMMUNE D'AUZET

Mairie - 229 Route du Serre - 04140 AUZET
Tél : 04.92.35.20.39 / contact@auzet.fr
www.auzet.fr Facebook @Auzet04

Séance du 10 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 6	Le dix mars deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée le 26 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Christian ISOARD
Présents : 4	Sont présents : Christian ISOARD, Jean Paul JOUBERT, Patricia ISOARD, Alexis ISOARD
Votants : 4	Représenté(s) : Excusé(s) : Absent(s) : Aude POURROY-MERVEILLE, Sandrine ISOARD Secrétaire de séance : Patricia ISOARD

Objet : Participation aux charges de fonctionnement de l'école de Barles - année scolaire 2024 2025 - DE_004_2026

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour les enfants d'AUZET, scolarisés à BARLES, une participation aux frais de fonctionnement de son école est demandée par la mairie de BARLES.

Pour rappel, les frais de fonctionnement de l'école de Barles pour l'année scolaire 2023-2024 étaient de 25 046.48 €. Ils sont passés à 30 250,48 € pour l'année scolaire 2024-2025 (personnel, activités, électricité).

Ainsi, pour l'année scolaire 2024-2025, la participation par enfant, qu'il soit scolarisé en école maternelle ou en élémentaire, est évaluée par la commune de Barles à **2 750,04 euros**.

Le **montant total** de la participation de notre commune pour **l'année scolaire 2024/2025** s'élève donc à **2 750,04 euros** pour **1 enfant scolarisé** et afin de procéder au versement de cette somme une convention (ci-jointe) doit être signée avec la mairie de Barles.

Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention ci-jointe,
- **CHARGE** le maire du mandatement des 2 750,04 €.

Fait et délibéré en séance le 10 mars 2026

La Secrétaire de séance,
Patricia ISOARD

Le Maire,
Christian ISOARD

